

21.12.2018 - 17:17 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: La «Basler Zeitung» n'a pas éclairci les critiques (Prise de position 53/2018)

Bern (ots) -

Parties: Concordia c. «Basler Zeitung»

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves / Accusations gratuites

Plainte admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse reproche à la «Basler Zeitung» (BaZ) d'avoir porté atteinte à plusieurs reprises aux devoirs du journaliste. Le quotidien avait rendu compte en juin d'un litige opposant l'hôpital universitaire de Bâle à trois caisses-maladie au sujet des tarifs hospitaliers. Il faut dire que la rédaction avait employé les gros moyens: les caisses auraient, selon elle, introduit des plafonds. Les sommes dépassant ces limites devaient être réglées par les patients privés. Toujours selon le journal, les assurés au bénéfice d'une complémentaire ne recevaient pas la pleine contrepartie de leurs primes et les caisses auraient conseillé à leurs clients de se rendre dans une autre clinique.

La caisse-maladie Concordia s'est adressée au Conseil de la presse. Elle contestait tous les reproches de la BaZ: tous seraient erronés. La «Basler Zeitung» n'a pas jugé nécessaire de prendre position sur la plainte. L'organe éthique a constaté que les accusations faites à Concordia étaient infondées; la BaZ n'a pas respecté son devoir de rechercher la vérité. De plus, elle a omis d'entendre Concordia sur les reproches qui lui étaient faits.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100823506> abgerufen werden.